

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	46 (1973)
Heft:	12
Artikel:	Robinson Crusoé : mis à la nécessité du jour
Autor:	Dardel, Isabelle de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-127565

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Robinson Crusoé mis à la nécessité du jour

29

Le Règlement de police des communes du canton de Vaud, qui, à peu de chose près, dit-on, est identique pour les unes et pour les autres, n'est pas aussi ennuyeux à parcourir qu'on pourrait le croire, du moins pour ceux qui ont un certain humour et qui goûtent la saveur du terroir. Ce règlement est, bien entendu, axé sur l'ordre, la tranquillité et la sécurité publique. C'est pourquoi il est, par exemple, interdit de mettre un animal en fureur, de le tuer et de le dépecer sur la place publique. Qui se serait douté que nous en sommes encore quasi au Moyen Age? Un rigorisme tout ce qu'il y a de patriarchal règle le comportement des grandes personnes et des toutous; celui des enfants aussi, qui ne sont pas aussi gâtés qu'on veut bien le dire. Adieu, billes, marelle, jeux de corde et les merveilleuses parties de gendarmes et de voleurs de notre enfance, à travers les petites rues, les escaliers dérobés et des galettes vastes comme des églises!

Remarque: depuis le moutard qui commence à s'ébrouer jusqu'aux jeunes gens qui n'ont pas atteint l'âge bienheureux de 16 ans, toute cette jeunesse, d'après le règlement, porte le nom d'«enfants». La notion d'adolescent n'existe pas. Ainsi, sur le territoire de la commune et ses abords:

«Il est interdit de laisser errer les enfants de moins de 16 ans révolus après 20 heures, du 1^{er} novembre au 31 mars, et après 21 heures, du 1^{er} avril au 31 octobre.» Les interdictions pleuvent tout au long des pages. Quelques exemples:

«Sont interdits notamment sur la voie publique:

»La pratique de n'importe quel jeu;

»Le fait de grimper sur les arbres, les poteaux, les réverbères, les pylônes, les clôtures, etc.;

»L'établissement de glissoires, de pistes de luge, etc.»

Bref, «Est interdit tout acte de nature à gêner et à entraver l'usage normal de la voie publique.»

J'ai entendu quelqu'un prétendre que, en définitive, tout ce qui n'était pas interdit était permis. Un autre a dit: «Ces interdictions sont bien naturelles, puisque la voie publique est destinée en priorité aux voitures. Chacun, du plus jeune au plus âgé, ne risque-t-il pas d'être atteint dans son intégrité, jusqu'à mettre sa vie en péril, s'il n'est pas très attentif à la circulation?» C'est l'évidence. Mais avec tous les panneaux d'interdiction supplémentaires dans les immeubles, autour des quartiers, dans les parcs publics: «Défense de jouer», «Défense de grimper», «Défense de marcher», «Défense de traverser», et j'en passe, que deviennent les garçons et les filles de 7 à

14 ans, à un âge crucial où le jeu est la meilleure façon d'apprendre à vivre avec les autres, de s'entraider, de se donner librement des règles, où est la voie naturelle pour cristalliser l'imagination, les facultés créatrices et canaliser le trop-plein de vie?

La place de jeux Robinson

C'est précisément pour pallier ces carences que se sont créées, il y a une vingtaine d'années, en Angleterre, en Scandinavie et en Suisse allemande – dans une moindre mesure, il est vrai – des places de jeux qui ne sont pas exclusivement destinées au sport et aux jeux traditionnels, mais qui donnent aux enfants des possibilités d'activité et d'expression personnelles. Les Anglais appellent une place de jeux de ce style *Adventury Playground* (c'est-à-dire terrain de jeux d'aventure) et les Danois *Skrammellege Plad* (place de bric-à-brac). Un architecte danois, Sörensen, en a eu l'idée il y a trente ans déjà. En Suisse, la place de jeux Robinson, comme on l'appelle maintenant, a fait son apparition vers 1950. Son promoteur est M. Ledermann, secrétaire général de Pro Juventute. Tout de suite après la guerre, il était allé dans les régions dévastées par les bombardements et il avait été frappé par les visages enchantés des gamins qui jouaient dans les ruines. Ils avaient l'air tellement plus heureux que les gosses qui s'amusaient dans des parcs soigneusement aménagés... Nous avons de la peine à comprendre quand et où nos enfants se sentent bien dans leur peau. C'est dans un lieu non réglementé où ils peuvent bouger, faire du bruit, s'activer librement, creuser, scier, enfoncez des clous, limer, construire, par exemple, une maison à eux et dont ils sont les maîtres. La terre, l'eau, les morceaux de bois, la boue, les matériaux de récupération frustement entassés, mettent un comble à leur bonheur. Autrefois, les gosses jouaient dans les champs, les boqueteaux, les carrières et les terrains vagués. Ils bâtissaient des cabanes sur terre et des nids d'aigle; ils faisaient des tunnels dans les haies et se cachaient au fond des brousseailles. Ils pouvaient se salir en barbotant dans les ruisseaux et les «gouilles», quitte à essuyer des tempêtes en rentrant à la maison. Mais rien ne les retenait. Ce monde libre leur a été volé par l'*«ordre»*, les constructions et la spéculation. Il faut tenter de le leur restituer.

Une excellente initiative de la ligue Pro Familia

Au début du mois d'octobre, la commission «Robinson» de Pro Familia a invité les délégués des organisations qui

s'occupent des problèmes de la jeunesse à une séance d'information sur les places de jeux. Deux collaborateurs de Pro Juventute, M. Vaney, de Lausanne, et M. Mugglin, de Zurich, ont donné des précisions sur les expériences faites en Suisse. La projection de deux films et leur commentaire ont donné une bonne idée des réalisations bâloise et zurichoise.

Pro Familia a décidé, avec ses «supporters», de mettre sur pied une campagne de sensibilisation des municipalités, vaudoises en premier lieu, puis romandes, et de les engager à réserver des espaces verts et des terrains dans le but de créer des places de jeux, mieux, des «Robinson». En fin de soirée, le délégué de la Municipalité de Lausanne aux centres de loisirs, M. Mauriand, a exposé comment les autorités envisageaient la création du premier «Robinson» qui doit voir le jour en 1974, aux abords des célèbres tours de Valmont. Nous y reviendrons.

L'équipement d'une place Robinson

Dans les quartiers à haute densité de population, la place Robinson sera située dans un rayon de 800 à 1000 mètres au maximum. Si elle est rattachée à un centre de loisirs, c'est parfait. Sinon elle possédera, en principe, à part le chantier de construction:

- l'équipement habituel des places de jeux de quartier (sable, eau, engins, etc.);
- un ou plusieurs ateliers de bricolage et de jeux;
- un terrain recouvert de gazon pour le sport et les jeux de mouvement;
- un théâtre;
- peut-être un petit zoo.

Les jeux de création, les jeux d'imitation, les jeux de construction sont à la base des activités. Il est important qu'ils s'enchaînent, qu'ils soient de longue durée. Tout au long des jours, pendant des semaines même, les enfants reviennent sur place pour continuer leurs jeux et leurs travaux, comme nous le faisions autrefois dans un paysage naturel formé de petits bois, de carrières, de ravins, de sentiers et de murets. Ce style de jeu, fondé sur la continuité, est une compensation à la vie sans cesse fractionnée des enfants de cette fin de siècle; il corrige les effets néfastes des agressions fugitives auxquelles ils ne peuvent échapper. Mais comme ce royaume de jeux reste par la force des choses limité et artificiel par rapport à l'environnement naturel, des difficultés peuvent surgir. La présence, discrète et attentive, d'un ou de plusieurs responsables permanents est dès lors indispensable au bon fonctionnement d'une place Robinson. Toutes les expériences faites à l'étranger et en Suisse le confirment.

Organisation des places Robinson

Qui sont les responsables?

Les formules sont diverses selon les pays.

En Angleterre, en Italie, en Suisse où le terrain est mis à disposition par les pouvoirs publics, le système est généralement mixte. La responsabilité des «Robinsons» est le fait d'institutions privées qui demandent l'appui des subsides de l'Etat. En Suède, elle incombe entièrement aux pouvoirs publics. Une expérience originale a été faite au Danemark où les locataires d'un ensemble d'habitations coopératives paient un supplément de loyer de

quelques couronnes par mois et prennent ainsi en charge leur place de jeux. Le «Robinson» du Lignon est sous la responsabilité d'une association de parents, et le traitement de l'animateur est pris en charge par la ville de Genève.

Et les frais d'exploitation?

Peut-on soutenir qu'ils sont élevés quand on connaît l'importance de la formation du caractère, de la sensibilité et de la «socialisation» de l'enfant des villes d'aujourd'hui? Bâle possède quatre places Robinson. Pour l'exercice 1970, elles ont coûté 180 000 francs, soit 45 000 francs par unité. Le traitement des quatre animateurs et de leurs aides temporaires représente à lui seul 140 000 francs, soit les cinq sixièmes de la somme totale.

Au début, les habitants des quartiers voisins des places de jeux étaient furieux contre les enfants et du bruit qu'ils faisaient; choqués aussi par l'aspect inesthétique du bric-à-brac et de leurs cabutes hétéroclites. Puis, très vite, les gens se sont calmés. Invités, par les gosses, ils se sont rendus sur le terrain et ont même eu la permission d'entrer dans les petites maisons en courbant l'échine. Depuis lors, les adultes participent en hôtes aux manifestations et aux fêtes organisées sur les places Robinson qui sont devenues un lien entre la population et les enfants.

L'animateur de la place de jeux Robinson

Selon MM. Mugglin et Bommer, les organisateurs spécialisés des espaces de jeux à Pro Juventute, l'animateur est à la fois l'ami, l'aide, le conseiller et le compagnon de jeu des enfants. Sa présence constante est nécessaire pour débrouiller les problèmes. Il intervient, de façon non autoritaire, chaque fois que c'est nécessaire, pour clarifier les situations difficiles; il aide les enfants à développer leurs idées et à les réaliser en donnant un conseil, un coup de pouce, au bon moment. L'animateur favorise l'esprit d'équipe, la formation de groupes qui s'effectue tout naturellement quand il s'agit, par exemple, de bâtir des cabanes. Il incite les jeunes «Robinson» à ne pas imiter servilement les normes de la société de consommation, mais au contraire à suivre leur voie personnelle, à laisser libre cours à leur invention. Pendant la période de construction des cabanes, l'animateur prépare la vie communautaire qui se développera dans le village une fois qu'il sera terminé. Il réunit régulièrement les «Robinson» pour discuter de leurs problèmes et les coordonner. Les débats ont lieu et les décisions sont prises démocratiquement. Un groupe est chargé de s'occuper de la fourniture des différents matériaux, un autre de prendre contact avec les voisins, un troisième de faire respecter l'ordre, un quatrième de gérer l'outillage, un autre encore de soigner – sous la surveillance d'un adulte – des animaux s'il y en a – il existe même, dans certaines communautés Robinson, une équipe qui imprime le journal. Une fois le village créé, il s'agit d'organiser le bon fonctionnement de la communauté; là encore, le talent et la perspicacité de l'animateur peuvent faire merveille. La continuité dans la direction d'une place de jeux Robinson est très bénéfique pour tout le monde. A cet égard le rôle joué par l'animateur du «Robinson» de Bachhofen, à Bâle, est exemplaire. Il est entré en fonctions, dès le début, en 1962, et il y est encore. Au cours des années, cet anima-

teur a pu connaître tous les enfants du quartier et rester en relation constante avec la population. Il connaît tout son monde et il est devenu la cheville ouvrière d'une heureuse coexistence.

Le «Jardin Robinson» de Valmont dans les hauts de Lausanne

Au terme du débat organisé par Pro Familia (voir page 35), M. Mauriand a exposé les lignes directrices du premier «Jardin Robinson» lausannois, qui fonctionnera en 1974. Le projet a été étudié par la Municipalité à partir d'une motion déposée par M^e Verrazzi, conseillère communale, et à la suite d'une demande de la Société de développement de La Sallaz-Vennes. L'utilisation d'une parcelle appartenant à la ville de Lausanne, sise à la jonction de la route d'Oron et de l'avenue de Valmont, pour planter un «Robinson» a été abandonnée. En revanche, un terrain adjacent, en pente, propriété de la Patria, société d'assurances, a mieux convenu. Une convention a été signée, selon laquelle la Patria cède à la Municipalité de Lausanne un droit de superficie de trente ans sur cette parcelle. Actuellement, le Service des parcs est en train d'enlever les broussailles sur une certaine superficie pour permettre d'y planter des arbres. Une clôture cernera le «Jardin Robinson», pour empêcher le public d'atteindre les immeubles de Valmont en remontant le ravin.

La commune de Lausanne a décidé de ne pas faire appel à un animateur professionnel mais de s'assurer la collaboration de la Commission «Robinson» de Pro Familia, de Pro Juventute, de la Société de développement La Sallaz-Vennes, des éclaireurs et des jeunesse paroissiales (qui disposent d'un pavillon créé avec l'aide de la ville sur la parcelle adjacente), des parents et d'autres adultes de bonne volonté.

«C'est une expérience intéressante qui prouvera jusqu'à quel point les citoyens sont capables d'assumer librement et bénévolement certaines responsabilités, sans toujours exiger tout de la communauté et geindre ensuite sur la hausse des impôts. La Municipalité désire que cela coûte le moins cher possible.»

Il s'agit, on le voit, d'une conception encore inédite de place de jeux Robinson, selon laquelle l'animateur professionnel, jugé jusqu'ici indispensable, sera remplacé par une équipe – qu'on imagine interchangeable – de surveillance et d'animation hétéroclite et bénévole. – Une expérience va être tentée. Nous la suivrons.

Isabelle de Dardel

Pro Familia et Pro Juventute unissent leurs efforts pour les places de jeux «Robinson»

Pouvons-nous imposer à nos enfants la vie artificielle que nous n'aurions pas supportée à leur âge?

L'urbanisation croissante que nous subissons fait disparaître les espaces libres, les terrains vagues où nous jouions au «Dernier des Mohicans», à Robinson Crusoé, ou à cuire des pommes de terre dans les cendres.

Obligés de vivre dans des appartements, pas toujours bien insonorisés, où l'on ne peut salir, où l'on ne voit plus de feu, où donc peuvent-ils s'ébattre? Les rues sont dangereuses, les pelouses interdites, les places de parc pour les voitures dévorent le terrain qui reste.

Interdiction de jouer à la balle, aux patins à roulettes, de «se» luger, de lancer des boules de neige, etc.

Restent les parcs publics, fleuris et ratissés. Ils conviennent aux tout-petits que les mamans surveillent, mais les «garnements» emplumés n'y trouvent pas leur compte. Les rues n'offrent plus les spectacles pittoresques d'autrefois: artisans qui travaillaient à la vue de tous, petits magasins où l'on était connu, etc.

La télévision, loisir passif, ne favorise guère l'esprit créateur des enfants. Le plus paradoxal, c'est que télévision et bandes dessinées nourrissent les gosses d'aujourd'hui des aventures d'autrefois: westerns, galopades dans les espaces infinis, forêts profondes, amitiés d'enfants et d'animaux sauvages. La réalité est bien différente: béton, néon, interdictions.

Pour beaucoup, les week-ends ne sont que l'occasion de rouler des heures durant et, là encore, de subir passivement.

Qu'est-ce qu'une place de jeux «Robinson» ?

Il s'agit d'un terrain non aménagé, masqué par un rideau d'arbres ou de buissons, où les enfants peuvent retrouver le contact avec la nature: la terre, le feu, l'eau, la construction de cabanes, la possibilité de faire du bruit, de se salir, de vivre enfin. De telles places de jeux existent à Zurich (ce sont des modèles du genre que l'on vient étudier de l'étranger), à Bâle, à Genève (deux places).

Pro Familia et Pro Juventute ont formé une commission pour étudier ce problème. Après avoir pris conseil des services officiels, il est apparu que:

1. Il est urgent de réserver des terrains, non pas à la périphérie des villes, mais à proximité des quartiers d'habitation.
2. Que, pour ce faire, il est également urgent de sensibiliser les communes pour que les municipalités réservent ces terrains pendant qu'il en est encore temps.